

FEDERATION ALGERIENNE DE HAND BALL

LIGUE REGIONALE DE HAND BALL

Maison de Jeunes Saidi Rachid -BATNA- TEL/FAX : 033.80.51.8

Commission de Règlement Qualification et de Discipline

P.V.N° 22

REUNION DU.26/04/2016

<u>Membres Présents:</u> MM. HAMICHE SALAH	PRESIDENT
BAADACHE HAMID	MEMBRE
BOUMEDIENE ALI	MEMBRE

Ordre du *j*our

- AFFAIRES DISCIPLINAIRES

AFFAIRE N° 202

Rencontre AAO – WRBG du 08/04/2016

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué.
- Attendu que le club WRBG ne s'est pas présenté à la rencontre et après une attente réglementaire de 30'.

LA CRQD DECIDE :-

- Match perdu par pénalité au profit de AAO AIN OULMENE sur le score de (12-00) avec défalcation d'un point sur le décompte général du club WRBG (art 85 du BSDF).
Une amende de 50 000.00 da est infligée au CSA WRBG payable sous quinzaine (art 29 du BSDF)

AFFAIRE N° 203

Rencontre USM – CRAM du 15/04/2016

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué.
- Attendu que le club CRAM ne s'est pas présenté à la rencontre et après une attente réglementaire de 30'.

LA CRQD DECIDE :-

- Match perdu par pénalité au profit d'USM MEDJANA sur le score de (12-00) avec défalcation d'un point sur le décompte général du club CRAM (art 85 du BSDF).
- Une amende de 50 000.00 da est infligée au CSA CRAM AIN MLILA payable sous quinzaine (art 29 du BSDF)

AFFAIRE N° 204

Rencontre RAT- MRS du 23/04/2016

- Vu le rapport des arbitres
- Vu le rapport du délégué.
- Vu l'absence du service d'ordre la compétition n'a pas eu lieu (Art 121 R.G).

LA CRQD DECIDE :-

- Match perdu par pénalité sur le score du 10-00 en faveur du MRS SKIKDA.
- Une amende de 5 000da est infligée au club RAT AIN TOUTA Payable sous quinzaine (Art 40 du BSDF).



